الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⵎⴰⵍⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⵙⵡⴰⵇ ⵏ ⵉⵙⵙⵓⵜⴰⵔ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 30/08/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus préliminaire relatif à l'augmentation de capital de la société « AXA », réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 30 août 2022 un prospectus préliminaire relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'opération se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des sociétés suivantes : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Carré Assurance Maroc, AXA Services Maroc GIE, Axa France IARD succursale, Axa France Vie Succursale, AVANSSUR Succursale et Axa Group Opérations Morocco Succursale.

La période de réservation au Maroc s'étalera du 31 août au 6 septembre 2022 inclus. Le prix de souscription sera fixé le 11 octobre 2022.

Le prospectus préliminaire est complété par :

- Le Document d'Enregistrement Universel inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.22-0129 en date du 22 mars 2022 ;
- Le rapport financier semestriel 2022 ;
- Le document d'informations clés pour l'investisseur du FCPE « Shareplan Axa Direct Global » compartiment « Axa Plan 2022 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000132859 ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan Axa Direct Global »
- Le règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants.

L'intégralité du prospectus préliminaire visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, à BMCI et sur le site internet de « Axa ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/040/2022

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :
Tél : 05 37 68 89 71
E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma